La salada dau quatorze : patois des Ormonts

Autor(en): **H.A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1917)**

Heft 39

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-213323

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Souverain ouvrant son sein à son Peuple, vient d'envoyer dans nos murs, des députés chargés de plein-pouvoirs pour nous écouter et traiter avec nous de nos intérêts communs ? Dans ce moment où la Diète d'Arau vient de députer chez nous des envoyés, chargés de sanctionner par leur préférence et leur Médiation, *au nom de tout le Corps helvétique*, les arrangements entre nous et notre Souverain, et même de les aider de tout leur pouvoir pour notre bonheur particulier et pour le bien de la commune Patrie... Oh mes chers compatriotes ! Je ne puis que voir dans toutes ces circonstances une union, un accord, un même vœu. Nous désirons tous des redressements, la France les approuve d'avance par sa déclaration ; notre Souverain nous les offre ; courons donc à lui avec des cœurs francs, loyaux, et dignes du nom de Suisses, avec des réclamations claires, précises et justes. Que toutes les villes, que toutes les communautés du Pays-de-Vaud d'un commun accord, envoyent des représentants auprès de ceux du Souverain, qui sont ici pour *écouter* et pour *accorder*.

Montrons à l'Europe le rare et touchant spectacle d'un peuple qui confie ses intérêts à son Souverain et d'un Souverain qui sait faire le bonheur de son Peuple. Oublions toutes les jalousies de villes à villes, de villages à villes, d'individus à individus. Soyons tous frères et amis ! Que tout cède et se fonde dans le grand intérêt commun de *l'union intérieure et du redressement de nos privilèges*, mais restons collés à ce vœu, à ce but unique.

— Donnons fortement essor au cri de notre conscience, de notre cœur, de notre devoir ; que ce cri sacré étouffe celui de quelques concitoyens que la passion égare, mais que la douceur et la vérité ramèneront !... Je ne veux point ici parler du bonheur dont nous avons joui. Mettons la main sur le cœur et regardons autour de nous : c'est assez pour nous convaincre. Je ne veux point prouver ce que d'autres ont prouvé, le malheur d'être indépendants. Plaçons encore la main sur le cœur. Genève, Bienne, Gênes, ou Venise, sont-ils dignes d'envie ? Je ne dirai rien non plus pour repousser l'idée d'une incorporation à la France. Je me bornerai encore pour tout argument, à dire à mes compatriotes : mettez la main sur le cœur, et jetez un regard autour de vous. D'ailleurs, pendant plusieurs siècles nous avons senti l'inappréciable bonheur d'avoir la France pour alliée, pour amie ; pourquoi échanger des relations aussi douces, aussi précieuses, contre de nouveaux rapports dont les avantages nous sont bien inconnus. Je laisse, mes chers concitoyens, toutes ces grandes questions, pour porter uniquement votre attention sur vous-mêmes. Ne vous laissez point épouvanter par les circonstances présentes ; elles ne sont pas telles que quelques individus s'efforcent à les faire envisager. Je le répète : voici en trois mots notre position. *Nous voulons réclamer légalement nos droits : la France, amie d'une juste liberté, voit avec complaisance nos démarches, et notre Souverain est là pour exaucer notre vœu.* Voilà au vrai notre position politique ! Ne laissons point dévier notre regard et nos intentions de ce but. Venez, mes concitoyens, mes compatriotes, de toutes les Villes de toute les Communautés du Pays-de-Vaud. Nous voulons tous rester fidèle à notre Souverain, nous voulons tous offrir légalement nos doléances aux Pères de la Patrie, et agir de concert avec eux. Il ne s'agit ni de guerre extérieure, ni d'armée étrangère conduite dans nos murs, bien moins encore de guerre civile : Nous sommes tous d'accord. Il s'agit de paix, de calme, d'union : il s'agit d'ajouter au bien-être dont nous avons joui, un plus haut degré de bonheur : celui de laisser à notre postérité avec le redressement de nos droits, de nouveaux motifs d'attachement au Souverain et d'amour pour la Patrie.

Lausanne, le 20 janvier 1798.

LA SALADA DAU QUATORZE

Patois des Ormonts.

Saidè-vo quemeint lou dou plye crouïes trainatzances dè la quemouene, le Pignegru et le Tzantaplyaure, ant passa la fita dau quatorze !

Vo z'alla veire.

E z'avont soulena tre dzors dévan, à la feire et à l'inspéchion, et soulena tot adrei quemeint dei caïons ; ma fei lo borsa s'eire vouédia et ne savont pas quemeint volavont feita lo quatorze.

Adon, Tzantaplyaure s'é couë vers Pignegru :

— Quié volein-no feire déman, mon pouro ?

— Ma fei, n'ein rei mei d'ardzeint ; attei-vè, i creïe que mè reiste encor 'na fioula d'ouille dè nuets et quartetta dè veneigro...

— Oué, mei lous us manquont por la veneigretta !

— Ne té tzermaillye pas : Acaute, mon pouro...

Le leindéman, peideint que lou tambours bouessivé por rappertzi li dzeins, lou dou gaillards felavont, avoué tsacon 'na lotta à terra, dein lou pras tot verts utor de veladze et li tzerropes sé sant boueta à crosa de l'herba à poër[1], tant que li lotta eirant plyeina à tzavon. Adon, revegnont, accouelyont[2] le tot ou boui et rinvouont cé avoué 'na trein[3], por chacaure[4] la terra et lous coitrons.

Pignegru va queri on boyon à bouïe yau bouetont tota c'herba à poër, avoué le veneigro et l'ouille. Poué, quand le mecllye fut fé, Pignegru et Tzantaplyaure, à l'intor de boyon, ant poësa l'herba avoué li mans dein lau carletta tote bouer, et r'ant bin medzia, tant qu'à pou prei tot. Poué sè sant lètchia li pote ein brâmeint :

Et coumeint que sè devené
Vo n'arai ni sai, ni fan !

H. A.

L'exemple. — Affiché à la porte d'une salle de conférences : « La conférence de M. X... sur : *l'art de ne jamais être malade* n'aura pas lieu, par suite d'une indisposition du conférencier. »

DE BONNES DIVAGATIONS

Vous n'auriez pas des œufs ? demande une ménagère à une paysanne du marché.

— Eh ! non, madame. J'ai dû tuer mes douze poules. Je n'avais plus pour les nourrir. On nous défend de leur donner du grain ; et il n'est pas permis de les laisser divaguer, à cause des jardins.

— Ne pourriez-vous pas clôturer vos jardins ? de simples treillis en fer, ce n'est pas bien cher.

— Oui, mais il y a les prés, où elles font aussi du dégât.

— C'est vrai. Une sentence disait déjà il y a plus de deux siècles :

Ordonné qu'il sera fait rapport à la cour,
Du foin que peut manger une poule en un jour.

Mais c'était dans une comédie, où l'on s'amusait aux dépens de plaideurs ridicules.

— Que voulez-vous, madame. C'est le Règlement.

Ah ! les règlements ! S'ils rendaient heureux, nous serions le pays le plus favorisé de la terre. Dans le cas particulier, ce règlement est bel et bien la cause que, déjà avant la guerre, nous étions privés d'un produit précieux entre tous ; les ménagères devaient se rabattre, pas toujours à leur satisfaction, sur les œufs de l'étranger. Aujourd'hui que cette source est tarie, on paie les œufs 30 centimes pièce ; où est-il le temps (1860) où l'on trouvait qu'ils étaient bien chers « à six » ? Les poules pouvaient divaguer alors et les œufs, d'ordinaire, « allaient à sept », *pour 30 centimes*.

Nos autorités n'auraient-elles pas été bien inspirées en nos temps extraordinaires, de laisser dormir un peu ce fameux règlement ? « Toute chose a une raison, mais tout n'est pas la raison », a dit Vinet. Actuellement, la raison, ce serait, semble-t-il, d'avoir des œufs !

Une vieille maxime disait : « Le mieux est l'ennemi du bien ».

La sagesse du jour semble l'avoir remplacée par : « Le mieux, ou rien ! »

Entendre dire : « J'ai tué mes poules, parce que je ne peux plus les nourir », cela ferait presque pleurer, surtout si l'on considère que ces précieux volatiles pourraient se nourrir en partie pour rien en dehors de leurs poulaillers étroits et souvent peu hygiéniques, tout en nous rendant cet autre service de détruire un peu la vermine qui pullule dans nos jardins et nos vergers. E.

[1] dent de lion. — [2] secouer. — [3] fourche, trident. — [4] jeter.

ÇA IRA !

Voici encore, pour en compléter la série, deux chansons de 1792, que veut bien nous communiquer un ami du *Conteur*. La seconde est une variante de la première. En dépit de leur âge, très respectable, elles empruntent aux évènements de l'heure présente un regain d'actualité.

Air : *Ça ira, ça ira, etc.*

I

Oh, ça tiendra, ça tiendra, ça tiendra,
Notre union si fermement jurée :
Oh, ça tiendra, ça tiendra, ça tiendra,
Malheur à qui jamais l'attaquera.

II

Le ciel témoin, chacun de nous jura,
Que pour la loi, son sang il répandra ;
Oh, ça tiendra, etc.

III

Ce beau serment que chacun prononça,
Aucun Français ne le démentira ;
Et toujours chaque année,
Il le renouvellera.
Oh, ça tiendra, ça tiendra, ça tiendra.

Autre.

Oui, ça ira, ça ira, ça ira,
N'est-il pas vrai que personne n'en doute ;
Oui, ça ira, ça ira, ça ira,
Certaines gens craignent ce refrain-là.

Car ils disaient que cela n'irait pas ;
Il est vrai qu'ils le disaient tout bas ;
Oui, ça ira, etc.

Depuis trois ans, cependant cela va ;
Voyant enfin qu'on en est venu-là.
La cabale est en déroute,
Se présente qui voudra ;
Oui, ça ira, etc.

Qui fait le bien, toujours prospèrera,
Aucun plaisir n'égale celui-là ;
Oh, ça ira, ça ira, ça ira,
De tout bon cœur, c'est bien là la devise,
Oh, ça ira, ça ira, ça ira,
Aide ton frère et le ciel t'aidera.

Quand l'ennemi vaincu se soumettra,
Loyalement on lui pardonnera,
S'il promet avec franchise,
Que plus il n'y reviendra.
Oh, ça ira, ça ira, ça ira.

Armes et couleurs du canton de Neuchâtel

A la dernière réunion, à Valangin, de la Société Neuchâteloise d'histoire et d'archéologie, M. Jean Grellet a présenté un travail écouté avec un vif intérêt sur les armes et les couleurs du canton de Neuchâtel.

Au début, les armes étaient personnelles au seigneur et se transformaient à l'avènement de chaque nouveau souverain. C'est en 1162 que, pour la première fois, apparaissent, dans les armoiries neuchâteloises, les chevrons.

En 1333, le comte Louis de Neuchâtel institua l'écusson à pal chevronné unique qui, dès lors, n'a plus varié, car il devint héréditaire. Sous la maison de Fribourg, les chevrons deviennent